

CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXPLOITATION DES ENGIN ET RADEAUX DE SURVIE

Références réglementaires :

Section A-VI/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage, des canots de secours et des canots de secours rapides. Tableau A-VI/2-1

Public visé :

Salarié ou demandeur d'emploi – Chef d'entreprise – Domaine maritime

Pré-requis :

Visite médicale du service de santé des gens de mer à jour

Objectifs :

Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau

Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage

Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire

Utiliser les dispositifs de repérage, y compris les dispositifs de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques

Méthodes mobilisées :

Le CAEERS se déroule à Saint-Nazaire. Le module théorique se déroule dans une salle de cours dédiée au cœur de la base sous-marine. Une épreuve écrite sanctionne cette partie. Le module pratique est décomposé en deux ateliers : la mise à l'eau et la manœuvre d'un canot de secours, ainsi que de son bossoir ; et la mise à l'eau et la manœuvre d'une embarcation de sauvetage pontée spécial tanker. Cette partie est sanctionnée par une épreuve pratique.

Modalités pédagogiques :

Contenu de formation	Nombre d'heures Si formation à bord
<p>Partie théorique : Consignes de sécurité, introduction à la sécurité et à la survie, les équipements de sauvetage, les moyens pyrotechniques, les embarcations de sauvetage, description, système de mise à l'eau, système de largage des crocs, évacuation du navire : mise à l'eau, éloignement, rassemblement, mise à l'eau par mauvais temps, échouement à la côte, les radeaux de Sauvetage : description, les mises à l'eau, les systèmes d'évacuation rapides des navires à passagers, le sauvetage par hélicoptère, les mesures de survie dans un engin de sauvetage, les canots de secours : description, mise à l'eau, particularité des navires à passagers, les équipements radio portatifs. - 12 heures</p>	12H00
<p>Partie pratique : Mises à l'eau des embarcation Chute-libre, des embarcations sous-bossoir, des radeaux de sauvetage sous bossoir, embarquement, système d'évacuation rapide, canot de Secours.- 18 heures</p>	18H00
Total	30H00

Durée du stage : 4 jours (30H)

Coût de la formation (si formation à bord) : 750 €